



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION

portant sur

LA CANDIDATURE DE LA CCI NICE COTE D'AZUR A LA DSP
POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU VIEUX PORT DE CANNES

Assemblée Générale CCI Nice Cote d'Azur
Consultation électronique du 2 au 4 décembre 2020

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Cote d'Azur, telle que prévue aux articles D711-71-1 du Code de Commerce, et 40 du Règlement Intérieur de la CCINCA, débutée le mercredi 2 décembre à 17h02 et clôturée le vendredi 4 décembre à 18h00.

VOTANTS

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, Michel CHEVILLON – Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau**

Mesdames et Messieurs BATEL Claude, BOVIS Jessica, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CERAGIOLI Geneviève, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GAMON Christophe, GASTAUD Fabienne, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, SOURAUD Emmanuel, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Élus.**

soit un total de 34 membres titulaires votants sur 57

NON-VOTANTS

Mesdames et Messieurs, BREMOND Lydie, CASTELLANI Maryse, CHALEIL Laurence, CHAUMIER Eric, CIPPOLINI Denis, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, GABAS Valérie, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PICHARD MAUREL Corinne, PICOLET Lionel, RENAUDI Philippe, ROUX Robert, SALUSSOLIA Brigitte, SCARAMOZZINO Christine, TEBOUL Thierry, **Membres Élus.**

soit un total de 23 membres titulaires non-votants sur 57



Exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre SAVARINO:

La Ville de Cannes a lancé un appel public à la concurrence emportant Délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Vieux-Port de Cannes incluant la conception, la construction et l'exploitation d'un parking en ouvrage sur l'emplacement du parking en surface dit « parking Laubeuf ».

La concession est d'une durée de 30 ans à compter du 1er janvier 2022, à condition que l'emprise foncière, propriété de l'État, sur laquelle est situé le parking surface Laubeuf fasse l'objet d'un nouveau transfert de gestion pour être intégrée au Domaine Public Portuaire, afin de pouvoir réaliser la transformation de ce parking en surface en parking en ouvrage avant le 1er janvier 2027 ;

Dans le cas contraire, la durée de la concession est ramenée à 25 ans.

CONSIDERANT

Qu'en tant que premier exploitant de ports de plaisance en France en termes de chiffre d'affaires, la CCI NCA à travers la gestion responsable et durable des 5 ports (Cannes, Golfe-Juan, Nice, Juan-les-Pins & Antibes) dont elle est actuellement concessionnaire, dispose de l'expérience et de toutes les compétences pour apporter une réponse aux exigences fixées par les différentes pièces du dossier de consultation objet de l'avis d'appel public à la concurrence susvisés.

Que dans le cadre de sa stratégie de développement, il serait opportun pour la CCI NCA de conserver la gestion du Vieux-Port de Cannes et de continuer à mettre l'ensemble de ses compétences professionnelles, ainsi que son expérience relative à la gestion d'un service public portuaire, au profit de la modernisation et de l'exploitation du Vieux-Port de la Ville de Cannes.

Que la date limite de remise des plis est le 29 janvier 2021 avec une prise d'effet du service au 1er janvier 2022.

Et que le Bureau, en sa qualité d'Autorité délibérante déléguée sur le fondement de l'article 56 dernier alinéa, de l'article 32 - 5ème alinéa et de l'annexe 6 du Règlement Intérieur a donné un avis favorable à l'unanimité en date du 30 novembre 2020.

L'Assemblée Générale,

au regard des éléments exposés ci-dessus, et après avoir consulté les éléments transmis par courriel lors de la consultation électronique,

DECIDE

- D'habiliter la CCI NCA, représentée par son Président ou toute personne dûment mandatée par ses soins en application du Règlement intérieur régissant notre CCI, à candidater seule ou en groupement à l'avis de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Vieux-Port de Cannes incluant la conception, la construction et l'exploitation d'un parking en ouvrage sur l'emplacement du parking en surface dit « parking Laubeuf », à déposer en conséquence les dossiers de candidature et offre, et à mener jusqu'à son terme, le cas échéant, les négociations avec l'autorité délégante, jusqu'à la décision d'attribution.



- D'habiliter la CCI NCA, représentée par son Président ou toute personne dûment mandatée par ses soins en application du Règlement intérieur régissant notre CCI, à éventuellement effectuer des démarches avec des partenaires potentiels, métiers ou opérationnels, pour répondre à l'avis de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Vieux-Port de Cannes incluant la conception, la construction et l'exploitation d'un parking en ouvrage sur l'emplacement du parking en surface dit « parking Laubeuf ».
- D'autoriser le Président de la CCI NCA dont il est le représentant légal et toute personne dûment mandatée par ses soins en application du règlement intérieur régissant notre CCI, à finaliser les pourparlers entamés auprès des investisseurs institutionnels de référence et d'opérateurs économiques complémentaires de la CCI NCA pour constituer à nos côtés, le cas échéant, le groupement candidat à la DSP et préfigurer, ainsi, la création de la société de projet dédiée ;
- En référence aux articles 32 & 87 du Règlement Intérieur de notre CCI, de donner les pleins pouvoirs au Président de la CCI NCA pour :
 - Valider la composition du groupement dont il est précisé que la CCI NCA sera le représentant mandataire,
 - Approuver la convention correspondante de groupement en vue de la remise des offres à intervenir au plus tard le 29 janvier 2021
- D'autoriser le Président de la CCI NCA et/ou toute personne dûment habilitée mandatée par ses soins, à préparer par anticipation la création d'une société de projet appelée à se substituer à la CCI NCA en cas d'offre retenue par l'Autorité délégante, à savoir la Ville de Cannes, et, le cas échéant, à préparer également la création de toute autre Société qui pourrait être amenée à conclure des sous-contrats avec ladite Société de projet.
- D'autoriser l'entrée de la CCI NCA au capital de la société de projet, et, le cas échéant, à entrer au capital de toute autre Société qui pourrait être amenée à conclure des sous-contrats avec ladite Société de projet, avec un niveau de participation supérieur à la moitié du capital social et des droits de vote.
- De déléguer au Président de notre CCI la validation des partenariats et orientations contenus dans nos réponses et structures juridiques.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57
Votants : 34 (quorum : 29, atteint),
Abstention : 0 **Contre :** 0 **Pour :** 34

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 4 décembre 2020

Le Président,
Jean-Pierre SAVARINO